Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_09-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_09 - Ancienne décharge de déchets inertes de Saint-Martin-Lès-Melle - Déclassement du domaine public

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	10	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_09-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

****

Ancienne décharge de déchets inertes de Saint-Martin-Lès-Melle - Déclassement du domaine public

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la fin du statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de la décharge d'inertes de Saint-Martin-lès-Melle au 17 mars 2025 ;

Les parcelles cadastrées section 279A n°0152 (22 095 m²), section 279A n°0451 (19 641 m²) et section 279A n°0334 (3 172 m²), situées sur la commune de Melle, étaient initialement affectées à l'exploitation de la décharge d'inertes de Saint-Martin-lès-Melle et relevaient à ce titre du domaine public en raison de leur affectation à un service public.

Depuis l'arrêt de l'exploitation de la décharge d'inertes, ces parcelles ne sont plus affectées à un service public et font désormais l'objet d'un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque.

Afin de permettre leur valorisation dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à leur déclassement du domaine public et leur incorporation dans le domaine privé de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER le déclassement du domaine public des parcelles suivantes :

- section 279A n°0152, d'une superficie de 22 095 m² ;
- section 279A n°0451, d'une superficie de 19 641 m² ;
- section 279A n°0334, d'une superficie de 3 172 m² ;

- DÉCIDER l'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

- AUTORISER le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Philippe CACLIN
8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau
20 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2025